



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juin à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17
Pouvoirs : 6
Absents : 6

Date de la convocation : 15 juin 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GOLA Odile, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DESIRE Valérie représentée par L BARBOTTIN
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER
PIAULET Christine représentée par B SULLI

ABSENTS : MUSCAT Yvette, DESIRE Thierry, CHAPUT Clément, GABIGNON Christophe, BEUNEL Philippe, LECOQ Monique

Secrétaire de séance : Lydie BARBOTTIN

DELIBÉRATION N° 95

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) - CREATION DU GROUPE DE FONCTION A2 A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2021

Dans le cadre de la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), M le Maire rappelle que **les emplois de la commune ont été cotés puis classés dans des groupes de fonctions** en prenant en compte la nature des fonctions (encadrement, pilotage, conception...), les sujétions et la technicité liées au poste.

A chaque groupe est associé un plafond indemnitaire déterminé pour chaque part fixe (IFSE) par catégorie, filière, cadre d'emploi et grade. Cette prime est versée mensuellement.

Les membres du conseil municipal sont informés **que le groupe de fonctions A2 doit être créé** suite au recrutement de la responsable de la structure multi-accueil afin de lui verser la prime mensuelle (IFSE). En effet, la recrue détient le grade d'éducateur de jeunes enfants (catégorie A) alors que le poste était occupé par une agente au grade de puéricultrice qui quitte la collectivité.

Il est proposé la création du groupe de fonctions A2 pour le versement de la part fixe (IFSE) :

EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS		MONTANTS BRUTS ANNUELS EN EUROS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS - FONCTIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI du groupe toutes filières confondues	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 2	Responsabilité de service avec encadrement d'une équipe	3 420	12 000	14000

Il est également proposé la création du groupe de fonctions A2 pour le versement de la part variable (CIA) qui tient compte de l'entretien professionnel et du présentisme :

EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS		MONTANTS BRUTS ANNUELS EN EUROS		
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS - FONCTIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI du groupe toutes filières confondues	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES
Groupe 2	Responsabilité de service avec encadrement d'une équipe	0	1200	1680

Elle est versée une seule fois par an.

Il est proposé au conseil municipal d'**approuver la création du groupe de fonctions A2 pour l'attribution et le versement du RIFSEEP.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU la délibération instaurant le RIFSEEP en date 15 octobre 2020,
VU la saisine du Comité Technique en date du 16 juin 2021 pour avis,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** de créer le groupe de fonctions A2 d'éducateur de jeunes enfants (catégorie A) pour le versement de la part fixe et de la part variable du RIFSEEP,
- **d'inscrire** les crédits au budget,
- **charge** M Le Maire de veiller à son application.

VOTE
UNANIMITÉ

Publication en mairie le : Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le
--

